

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SAMEDI 30 JANVIER 2021 ELECTION DU COMITE DIRECTEUR FICHE DE CANDIDATURE

Je soussigné(e),

NOM :

Prénom :

Né(e) le :

A :

CLUB :

Titulaire d'une licence FFC 2021

Type et catégorie de licence:.....

N° de licence :.....

Adresse personnelle :.....

.....

Code Postal :.....

Ville :.....

.....

Déclare faire acte de candidature à l'élection du Comité Directeur du Comité Régional de Cyclisme de la Réunion, qui se déroulera le Samedi 30 Janvier 2021, dans le Collège suivant (voir liste des collèges dans le tableau ci-dessus)

MENTION MANUSCRITE OBLIGATOIRE DU COLLEGE CHOISI

• Sous peine de non recevabilité de la candidature, on ne peut se porter candidat qu'au titre d'un seul collège.

Les candidatures devront être adressées au Comité Régional de Cyclisme de la Réunion au plus tard le Mercredi 30 Décembre 2020 (délai de rigueur) elles devront être exprimées à titre individuel, par écrit, sous pli cacheté, sur la présente fiche officielle du Comité Régional de Cyclisme, déposées ou postées (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse suivante :

MENTION OBLIGATOIRE → **CANDIDATURE ELECTION COMITE DIRECTEUR 2021 - A NOTER SUR L'ENVELOPPE** : 177, CHAUSSEE ROYALE - RESIDENCE LA CHAPELLE - 97460 SAINT-PAUL

• Sous peine de non recevabilité, la candidature doit obligatoirement contenir l'indication du Collège au titre duquel la personne se porte candidate.

• Les membres du Comité Directeur du Comité Régional de Cyclisme sont élus pour 4 ans.

• Seules peuvent être élues au Comité Directeur les personnes âgées, au jour des élections, d'au moins 18 ans et licenciés à la F.F.C. depuis au moins 12 mois. Je certifie sur l'honneur jouir de mes droits civiques.

Fait àLe..... Signature :

COLLEGE	CONDITION PARTICULIERE	NOMBRE DE POSTE A POURVOIR
Collège Général	Aucune	9
Collège VTT	Aucune	1
Collège BMX	Aucune	1
Collège des Femmes	Licencié Féminin	2
Collège Loisir	Être titulaire d'une licence de Loisir	1
Collège Médecin	Être Médecin	1

A RETOURNER AU COMITE REGIONAL DE CYCLISME DE LA REUNION AU PLUS TARD LE MERCREDI 30 DECEMBRE 2020